**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 77 (1932)

**Heft:** 11

**Rubrik:** Informations

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# INFORMATIONS

La Cabane de la I<sup>r.</sup> division à Bretaye. — Journées suisses de sousofficiers. — Cérémonie à la mémoire du « Colonel Feyler ». — La neutralité de la Belgique et de la Suisse.

# La Cabane de la Ire Division à Bretaye.

Le 16 octobre a été inaugurée à Bretaye sur Ollon (1800 m.) la Cabane militaire, œuvre et propriété d'une association civile formée de quelques personnalités ainsi que des chefs supérieurs de la 1<sup>re</sup> Division et de la Garnison de St-Maurice.

Cette construction fait suite à un modeste baraquement élevé en 1922 pour la Br. J. mont. 3, sur l'intelligente initiative de son Cdt. d'alors, feu le Col. Vuilleumier, — baraque devenue trop tôt insuffisante et, en hiver, inutilisable à cause des avalanches.

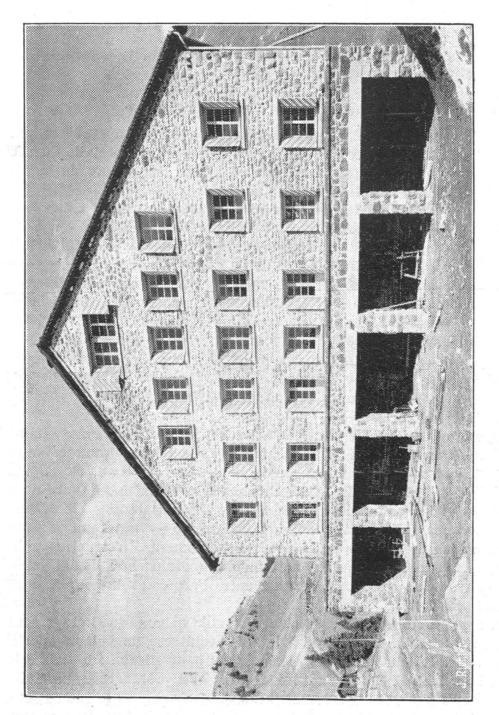
L'œuvre nouvelle est le résultat des efforts conjugués de diverses unités de troupes, des autorités militaires et civiles, tant communales que cantonales et fédérales, de plusieurs établissements et sociétés et de citoyens patriotes.

Elle a pour but d'abriter des écoles de recrues en été, des cours de ski en hiver, et, d'une façon générale, de procurer un logement aux troupes et cours spéciaux, dans une région favorable en toute saison à l'instruction militaire.

D'autre part, entre les services, la maison sera ouverte, moyennant modique finance, aux écoles, aux troupes d'éclaireurs, aux colonies de vacances, voire même aux particuliers, et avant tout aux soldats en civil et à leurs familles, les militaires bénéficiant à cet égard d'un rabais et de larges facilités de transport. Les initiateurs — le colonel cdt. de corps Guisan et le colonel Petitpierre — ont tenu à faire de la maison de Bretaye un centre, non seulement d'instruction militaire, mais aussi d'éducation nationale et morale; bref ils ont voulu créer un nouveau point de contact entre l'armée et le peuple, dont celle-ci est formée.

Les plans de la spacieuse et confortable cabane de Bretaye sont l'œuvre du capit. Baumann, à la fois architecte de valeur, sportif et cdt. d'unité du génie. Le premier coup de pioche fut donné le 23 mai 1932. A la fin de l'automne, tout était prêt, record d'activité et d'énergie qui a été très remarqué. A signaler que les terrassements, l'exploitation de la pierre et la charpente sont le fait des cp. sap. I/1, 7 et IV/1.

La maison est de vastes proportions : 23 mètres de long, 12 m. de large et 17 m. 50 de hauteur. On y trouve caves, local à skis, séchoir, large terrasse face à la Dent du Midi, une infirmerie, le local du gardien permanent, un bureau, des chambrettes pour officiers, deux réfectoires



La cabane de la Ire division, inaugurée le 16 octobre à Bretaye.

décorés de fresques nationales, des dortoirs avec 150 lits à sommier métallique, et des cantonnements chauffés pour 170 personnes. Des combles pourront, en cas de besoin, être aménagés ultérieurement. La cuisine, le chauffage, le service de l'eau chaude et des huit douches, sont assurés par des brûleurs au mazout. Les murs sont en béton revêtu de pierre apparente à l'extérieur, de boiseries à l'intérieur. La toiture est en bardeaux, les fenêtres sont munies de volets aux couleurs fédérales. Sur la façade nord se marient les armes de la Confédération et celles du canton et de la commune sur le territoire desquels la cabane est édifiée.

La cérémonie d'inauguration a réuni, dans une atmosphère de concorde et d'espoir, les principaux chefs militaires de la Suisse romande et les autorités civiles de tout ordre, ainsi que les donateurs et collaborateurs. Bâtie dans un esprit de haut civisme, de belle humeur et de générosité, la Cabane de Bretaye constitue, comme l'a dit le colonel cdt. de corps Sarasin, « un magnifique exemple de ce que peuvent, chez nous, l'initiative, l'énergie et la solidarité ». C'est avec joie qu'on la voit aujourd'hui prête à porter ses fruits.

R. S.

# Journées suisses de sous-officiers.

Réunis les 17 et 18 mai 1930, à Rorschach, les délégués de l'Association suisse de Sous-Officiers, qui compte 94 sections et 9000 membres, ont confié à Genève l'organisation des prochaines « Journées suisses de Sous-Officiers ».

La date en est fixée aux 14, 15, 16 et 17 juillet 1933.

Ce sont 3000 sous-officiers qui viendront des vallées les plus reculées pour prendre part aux nombreux concours qui sont prévus pour toutes les armes.

Aujourd'hui plus que jamais nous devons nous comprendre.

C'est l'un des buts des « Journées suisses de Sous-Officiers » qui réunissent pendant quelques jours des Suisses de toutes les régions du pays, sans distinction de langue, de confession ou de position sociale.

Si le système de milices, qui a dans notre peuple des racines si profondes, a pu être maintenu malgré la brièveté des périodes d'instruction, c'est surtout grâce à l'activité hors-service des cadres qui, conscients de leur lourde responsabilité, s'astreignent volontairement à parfaire leur instruction militaire au moyen de cours théoriques et d'exercices pratiques.

Les « Journées suisses de Sous-Officiers », qui ont lieu tous les quatre ans (les dernières eurent lieu à Soleure en 1929), fournissent un critère pour juger de la valeur et de la somme de travail fourni au sein de chaque section, dans le cadre d'une vaste association dont la fondation remonte à l'année 1864 et selon des règlements ratifiés par le Département militaire fédéral.

Le Comité d'organisation.

### Cérémonie à la mémoire du « Colonel Feyler ».

La cérémonie, par laquelle les « Amis du colonel Feyler » tiennent à rendre un dernier hommage à la mémoire d'un homme qui a si grandement honoré son pays, aura lieu le samedi 26 novembre. Rassemblement des participants devant le cimetière d'Ecublens, à 15 heures. A cette occasion sera remise à la famille du défunt la modeste pierre tombale, dont l'érection a pu être entreprise grâce à la touchante spontanéité avec laquelle les nombreux amis du colonel Feyler ont répondu à notre appel et nous ont ainsi permis de réaliser notre pieux projet.

Le Comité du « Monument Feyler ».

P. S. — Malgré que notre souscription soit close, nous avons reçu d'un généreux anonyme, sous la mention « Souvenir », un versement de Fr. 50.—. Nous le remercions vivement de son geste.

## La neutralité de la Belgique et de la Suisse 1.

L'évolution de la question du désarmement nous amène à rechercher les côtés faibles de notre frontière dans l'éventualité indésirable où elle serait menacée.

L'expérience nous apprend que ce sont les flancs.

Le général von Schlieffen estimait déjà, en 1875, que notre frontière en voie de réorganisation par le général Séré de Rivière ne permettrait pas aux armées allemandes de recommencer la campagne de 1870. La violation de la neutralité belge devenait à ses yeux une nécessité vitale pour le succès d'une attaque étudiée contre la France.

Cette question de la neutralité belge dont l'esprit n'est pas douteux a été un peu obscurcie par le dernier traité de 1839.

Dans un premier traité, en 1831, l'Angleterre, l'Autriche, la France, l'Italie et la Prusse s'engageaient à garantir l'intégrité du territoire de la Belgique éternellement neutre.

A la demande des diplomates anglais, la clause de l'intégrité du territoire a été rayée du traité de 1839. On pouvait conclure de cette suppression que les signataires du traité se réservaient la faculté de passer librement sur le territoire belge. Il ne faut pas oublier que les traités de 1831 et 1839 ont été faits contre la France par les anciens alliés de 1815.

Il est curieux de constater que les Allemands n'ont pas songé à justifier la violation de la Belgique par cet argument dont la casuistique affinée répond bien à l'esprit allemand.

Aujourd'hui les questions de neutralité sont envisagées plus généralement qu'autrefois avec le scepticisme affiché par lord Palmerston en 1839. Cet illustre homme d'Etat disait à la Chambre des

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Extrait de la France militaire du 4 novembre 1932.

communes, à propos de la neutralité belge : Je crois que si la violation d'une neutralité comme celle de la Belgique ou de la Suisse présente un avantage certain pour un Etat puissant, il n'hésitera pas à passer outre.

Le roi Léopold II, qui fut un esprit pénétrant, n'avait aucun doute sur les dangers auxquels son pays était exposé. C'est grâce à lui que la Belgique a trouvé une armée instruite pour la défendre, et qu'elle a pu donner au monde ce spectacle inouï d'une petite armée sans prétentions tenant en échec une puissance militaire jugée irrésistible jusqu'à son arrêt devant les forts de Liége.

Devant l'énigme de l'avenir et la possibilité d'une violation de neutralité on peut se demander si nos ennemis pourraient trouver plus d'intérêt à passer par la Suisse plutôt que par la Belgique.

La question présente deux aspects, suivant qu'on l'envisage au point de vue de l'intérêt stratégique ou des facilités d'exécution.

L'intérêt stratégique est celui du débordement du front supposé des armées françaises dans une région dépourvue d'un système de défenses modernisé.

Les facilités de mouvements d'une armée étrangère à travers le territoire de la Confédération dépendent exclusivement de l'armée suisse. Il est évident qu'en raison de son faible effectif elle serait impuissante à arrêter seule une invasion. Mais elle serait un appoint excellent pour la puissance menacée.

Les critiques simplistes partagent volontiers la Confédération helvétique en deux camps distincts par la langue et l'affinité qui en résulte pour leurs voisins de l'ouest ou de l'est, ou même du sud.

Les Suisses, de quelque langue qu'ils soient, sont bien trop heureux de leur sort pour désirer l'associer à celui de leurs voisins. Ils peuvent avoir des sympathies étrangères, mais ils sont exclusivement Suisses. Aussi peut-on être sûr qu'ils se lèveraient comme un seul homme, comme les Belges, contre un envahisseur venu de l'un quelconque des points cardinaux. Plus favorisés que les Belges par la nature de leur territoire, ils pourraient être encore plus gênants pour les troupes étrangères.

L'armée suisse est faible par son effectif ; elle est forte par la cohésion de ses unités, leur esprit national et l'instruction méthodique de ses cadres.

Sans rechercher des indications fantaisistes dans les exercices de l'armée suisse en 1932, il est bien permis d'y trouver une pensée directrice commune: qu'il s'agisse d'une manœuvre de division en Suisse alémanique, d'exercices de cadres et de brigade dans la région du Jura, les théâtres d'opérations choisis peuvent donner lieu à d'intéressantes études sur des hypothèses d'invasion. Cette préoccupation est tout à fait de circonstance. La France, qui a toujours respecté fidèlement le droit des neutres, ne peut que s'en réjouir.

Général J. ROUQUEROL.